

M. Lewis: La résolution prévoit une situation qui ne me plaisait pas et puisque le député a été assez bon pour m'y inviter, je me permettrai d'en faire état. Ce qui ne me plaisait pas, et je l'ai dit alors, c'était que les fonctionnaires ne savaient pas quels postes seraient désignés bilingues. J'ai dit que les fonctionnaires et que les syndicats devraient être consultés et d'autre part que les employés servant depuis longtemps à la Fonction publique ne devraient pas être désavantagés en matière d'avancement et de promotion.

Il est toujours injuste qu'une nouvelle politique, qui n'était pas en vigueur au moment où une personne fut embauchée, vienne désavantager cette personne. J'ai également demandé à cette occasion que l'employé ayant servi depuis longtemps à la Fonction publique ne soit pas désavantagé par la nouvelle politique. Je suis très heureux de constater que presque toutes mes critiques ont été retenues dans les différents alinéas de cette résolution, mais je suis convaincu que certains ont toujours des doutes quant au dernier. En effet, aux termes de cet alinéa, il est possible qu'à l'avenir certains emplois ne soient pas accessibles aux candidats unilingues. Il serait malhonnête de ma part de cacher que cela peut arriver.

Les employés actuels de la Fonction publique sont protégés par les directives contenues dans cette résolution, mais il se peut bien que lorsqu'on entrera désormais à la Fonction publique, il faudra se faire désigner soit unilingue anglophone, soit unilingue francophone, soit bilingue, et prendre à un certain moment de sa carrière une décision que les fonctionnaires d'il y a dix ans n'avaient pas à prendre. Mais je suis prêt à accepter cet état de chose parce que je ne connais aucun moyen d'introduire ce genre de politique sans faire de la langue une des exigences de certains postes désignés. Tout comme un sténographe doit pouvoir sténographier et taper à la machine, une personne remplissant une fonction désignée doit pouvoir parler l'une ou l'autre, ou les deux langues, selon le cas. C'est l'une des exigences de l'emploi. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que même si cela touche certaines personnes, il ne s'agira que de quelques-unes—les anglophones faisant des demandes d'emploi; jusqu'à présent, presque tous les francophones qui faisaient une demande d'emploi étaient ainsi touchés et il faut remédier à ce genre d'inégalité ou de déséquilibre dans ce pays.

• (2110)

Pour terminer, je voudrais souligner le fait que dans mes voyages à travers le pays, notamment dans la province de Québec, j'ai l'impression que trop de Québécois ne considèrent même plus Ottawa comme leur capitale. Je ne parle pas du séparatisme ou des séparatistes. Je ne me préoccupe nullement du genre d'attitude que les séparatistes peuvent avoir parce que je rejette ouvertement leurs objectifs. Je parle des gens qui croient à cette réalité qu'est le Canada, mais qui n'ont vraiment pas le sentiment ou l'impression qu'Ottawa est leur capitale.

Ils ont plutôt tendance à considérer la ville de Québec comme leur capitale plutôt qu'Ottawa. Cette attitude est due, en partie, au genre de pays que nous avons, parce que, jusqu'à un certain point, cette situation existe dans chaque province du pays. Nombre d'habitants de la Colombie-Britannique ont la même conception des choses—peut-être devrais-je dire quelques habitants de la Colombie-Britannique—ils considèrent Victoria comme leur capitale plutôt qu'Ottawa. Il y a des habitants de la Saskatchewan pour qui Regina est la capitale. Comme je l'ai dit, cette situation est due en partie à la nature de notre pays. Elle

Langues officielles

est due en partie aux griefs que chaque région a envers le centre, et le centre s'est montré insensible aux besoins de l'Est et de l'Ouest. Je ne blâme pas les habitants de ces régions. Le centre a été aussi insensible envers les besoins de l'Est et de l'Ouest du Canada qu'il l'a été envers la nécessité de l'égalité linguistique. On trouve donc le même genre de ressentiment.

Outre les griefs normaux exprimés au Canada d'expression anglaise lorsqu'il est question d'Ottawa, il y a au Québec la dimension de la langue. Malheureusement, très souvent lorsque les Canadiens d'expression anglaise visitent la province de Québec, ils vont à Montréal. Sans doute, un bon nombre de Montréalais parlent l'anglais et le français. Cependant, lorsque vous vous déplacez dans le reste de la province de Québec, il y a beaucoup de Québécois,—je suis certain que c'est le cas de la majorité—qui ne parlent pas l'anglais. Il se peut qu'ils comprennent un peu, qu'ils parlent quelques mots, mais ils ne connaissent pas la langue suffisamment pour pouvoir occuper à la Fonction publique un emploi où il faut parler l'anglais.

J'en ai rencontré ailleurs au Canada. J'ai rencontré des citoyens canadiens d'expression française même dans des localités situées à l'extérieur du Québec. Nombreux sont ceux qui à l'âge de 14 ou 15 ans commencent tout juste à connaître suffisamment l'anglais pour pouvoir le parler dans l'exercice de fonctions à la Fonction publique. Je pense que nous ne devons pas l'oublier. Comme on l'a dit cet après-midi, il s'agit d'une majorité d'anglophones qui ne parlent pas le français et d'une majorité de francophones qui ne parlent pas l'anglais. Toutes ces personnes devraient avoir la même possibilité de servir le peuple canadien et de servir dans la langue de leur choix.

Finalement, il y a chez ceux qui sont d'origines autres que britannique ou française un réel sentiment de malaise. J'en ai souvent fait l'expérience. Celui qui vient d'arriver au Canada pense que le Canada est un pays unilingue s'il va ailleurs qu'à Montréal. Il n'entend que de l'anglais. Ses enfants fréquentent une école de langue anglaise et il présume qu'il s'agit d'un pays unilingue. A juste titre, il pense avoir raison pendant de nombreuses années. Puis, soudain, en 1967 et 1968 il doit faire face au fait qu'il n'en est pas ainsi, que bien que l'ukrainien, l'allemand, le finlandais, le suédois, l'italien et l'hébreux soient encore des langues qui ne sont pas officielles, le français est officiel au même titre que l'anglais. Il pense qu'il a tort de réagir comme il le fait. Je dis ceci en toute déférence. Toutefois, je ne suis pas surpris qu'il ait réagi ainsi et personne ne devrait l'être parce que c'est ce qu'il a connu toute sa vie.

Il n'aurait peut-être pas réagi ainsi s'il était allé à Montréal en arrivant au Canada et qu'il avait entendu parler les deux langues officielles. Mais si cette personne s'était établie à Regina, Edmonton, Melville, Vancouver, Victoria ou même à Orangeville ou London, en Ontario, elle n'aurait probablement jamais entendu un mot de français et il ne lui serait jamais venu à l'esprit que le français puisse être sur le même pied que l'anglais. Lorsque soudainement elle apprend que c'est effectivement le cas aux termes de la loi, il est tout naturel pour elle de se demander ce qu'il y a à redire de sa langue maternelle. C'est ce qui se passe au Canada et c'est une chose parfaitement compréhensible. A mes compatriotes qui sont des immigrants, qui sont venus dans ce pays comme je l'ai fait à l'âge de 12 ans, je veux dire que s'ils peuvent jouir de leur propre culture, s'ils peuvent aujourd'hui obtenir des deniers publics pour les aider à conserver et à mettre en valeur leur culture première, c'est uniquement parce que ce pays est un pays bilingue.